

DURAN

Société anonyme au capital de 13.847.913,18 €
Siège social : 35 rue Gabriel Péri – 92130 Issy Les Moulineaux
328 732 839 RCS Nanterre

<p style="text-align: center;">RAPPORT FINANCIER ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INCLUANT LE RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 SEPTEMBRE 2011</p>

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte afin notamment de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Il vous sera également proposé une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Nous vous rappelons que le tribunal de commerce de Nanterre dans sa séance du 2 décembre 2003 a entériné le plan de redressement par voie de continuation d'une durée de dix ans.

Nous vous indiquons que sur requêtes du président directeur général de la Société adressées au Président du Tribunal de commerce de Nanterre le 14 avril 2011, il a été demandé le report de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société.

Par ordonnances en date des 29 avril et 6 mai 2011, le Président du Tribunal de commerce de Nanterre a autorisé le report de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 31 juillet 2011.

Toutefois, les comptes sociaux et consolidés de la Société restant en cours de finalisation fin juin 2011, deux nouvelles requêtes ont été adressées par le président directeur général de la Société au Président du Tribunal de commerce de Nanterre le 24 juin 2011 aux fins d'obtenir un second report de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société.

Par ordonnance en date du 20 juillet 2011, le Président du Tribunal de commerce de Nanterre a autorisé le report de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 septembre 2011.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE

1.1. Le groupe DURAN

1.1.1. Situation et évolution du groupe Duran au cours de l'exercice.

Le groupe DURAN est actif dans les métiers des industries techniques du Media Broadcast et du Cinéma. Il fait appel à la haute technologie appliquée à la post production image et son, aux effets spéciaux numériques, à l'animation 2D et 3D, et à l'enregistrement, le mixage et l'édition de musiques.

Avec son actionnaire de référence, la société QUINTA INDUSTRIES, DURAN a continué à mettre en œuvre son programme de rationalisation de ses activités, en recherchant et utilisant les synergies entre elles, ses filiales et les autres sociétés contrôlées par QUINTA INDUSTRIES.

Globalement, l'année 2010 a été très difficile pour les long métrages et fictions. Tous les indicateurs du marché français ont été négatifs par rapport à 2009 et les financements des projets ont nécessité plus de temps que les années précédentes chez nos clients.

Dans ce contexte, les budgets ont été réduits et la concurrence tarifaire a été très forte sur tous les secteurs.

Cependant, l'impact de la fabrication du long métrage d'animation en 3D, débuté en 2009 et sur 12 mois en 2010 chez DURAN a entraîné un accroissement de l'activité dans cette entité.

A l'issue de l'année 2010, le chiffre d'affaires du groupe DURAN s'établit à 23.1 M€, contre 18.9 M€ en 2009, soit une augmentation de 22%.

L'activité a évolué différemment suivant les secteurs :

- **Marché du tvfilm, post-production image et son (Issy les Moulineaux) :**
2.208 K€ en 2010 vs 2.091 K€ en 2009 (+6%).
Globalement en 2010, le volume horaire de la production de fictions TV 52' et 90' a connu une baisse de 15% (dont -32% pour le format 52' seul). La postproduction intégrée chez les producteurs a vu sa part augmenter en 2010 vs 2009 : situation de marché qui fragilise notre filière et s'ajoute à la diminution des volumes et valeurs.
Toutefois, le Groupe est parvenu à augmenter son activité sur ce secteur par un accroissement de la part de marché.
- **Marché du cinéma Long-métrage :**
 - o **Marché du cinéma, post-production IMAGE (Boulogne) :** 4.131 K€ en 2010 vs 5.220 K€ en 2009 (-21%).

- Marché du cinéma, post-production SON (Boulogne et Joinville) : 3.596 K€ en 2010 vs 5.137 K€ en 2009 (-30%).

Malgré une reprise de la production des longs métrages (en volume, augmentation de 25% vs 2009), ce secteur connaît d'une part en 2010 une diminution des budgets moyens par film (5.7 M€ en 2010 vs 6.0 M€ en 2009 vs 6.5 M€ en 2008), et d'autre part un taux de délocalisation fort pour les projets à gros budgets qui bénéficient de mesures fiscales incitatives en Europe. Cette tendance est inquiétante pour les industries techniques françaises qui dès lors déploient une guerre tarifaire toujours accrue.

Fin 2010, le site de Joinville, dédié à la post-production SON a été fermé, afin de rationaliser les coûts face à l'évolution du marché français.

- **Studio DURAN DUBOI (effets visuels numériques, animation 2D/3D, Issy les Moulineaux)** : 12.936 K€ en 2010 vs 6.273 K€ en 2009 (+106%). L'exercice est marqué par l'impact de la fabrication du long métrage d'animation 3D sur l'ensemble des 12 mois.

Le groupe DURAN, qui veille et se prépare aux mutations technologiques du secteur industriel, poursuit sa stratégie de « one stop shopping » en lien étroit avec les filiales du Groupe Quinta Industries (LTC, SCANLAB, SIS), proposant ainsi sur un même site l'ensemble des prestations Image et Son, tant pour les projets de fiction TV que pour les longs métrages « Visual Effects » et Animation 3D.

Par décision en date du 10 septembre 2010, la Commission départementale des Chefs des Services Financiers a décidé d'accorder à la société Quinta Industries et ses filiales, dont les sociétés du groupe DURAN, un plan de redressement de leur passif fiscal et social. Par courrier en date du 23 décembre 2010 reçu le 27 décembre 2010, la Commission départementale des Chefs des Services Financiers a cependant indiqué qu'en égard à la survenance de nouvelles dettes fiscales et sociales, les plans octroyés avaient été dénoncés. Au 31 décembre 2010 toutes les dettes fiscales et sociales deviennent ainsi exigibles.

La continuité d'exploitation de DURAN est assurée par le soutien de QUINTA Communications, via sa filiale QUINTA Industries.

Ce soutien n'a cependant pas été renouvelé de manière formalisée par l'actionnaire pour la période de 12 mois à compter de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2010. Cette situation entraîne une incertitude sur la capacité de la société à poursuivre son activité. En conséquence et en cas de non réalisation des hypothèses présentées, elle pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité.

A ce jour, la Société a respecté l'intégralité de ses obligations liées au plan de continuation.

1.1.2. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

1) Suspension de cours

Le 13 mai 2011, le Président directeur général de la Société a sollicité, après consultation de l'Autorité des marchés financiers, la suspension de la cotation des

actions et des obligations de la Société auprès de NYSE Euronext, dans l'attente d'une décision du Tribunal de Commerce de Nanterre devant être rendue le 14 juin 2011 dans le cadre du non-respect par la Société des obligations lui incombant au titre d'un plan de continuation en date du 2 décembre 2003.

Par décisions en date du 14 juin 2011, le Tribunal de commerce de Nanterre a constaté la bonne exécution du plan.

Cette suspension de cours a été effective du 13 mai 2011 au 11 août 2011 inclus.

Un communiqué de presse relatif à la reprise de la cotation a été publié le 11 août 2011.

2) Changement de direction générale de la société Les Auditoriums de Joinville :

Le 14 juin 2011, le conseil d'administration de la société Les Auditoriums de Joinville a pris acte de la démission de Madame Elisabeth Nebout-Mevel de ses fonctions de directeur général de la Société.

Ainsi, le conseil d'administration du 14 juin 2011 a décidé de confier la direction générale de la société Les Auditoriums de Joinville à son président, Monsieur Farid Djouhri, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

3) Dépréciation exceptionnelle d'une coproduction

Dans les comptes de DURAN, au 31 décembre 2010, une immobilisation en cours incorporelle de 6 M€ a été constatée au bilan représentant l'apport de Duran dans la coproduction d'un long métrage en animation 3D.

Ces droits seront recouverts par Duran et les co-producteurs selon les modalités de répartition contractuelles en fonction des RNPP disponibles (Revenus nets Part Producteur), leur répartition ne se faisant qu'après récupération de son investissement global par le coproducteur principal.

La recouvrabilité des droits de co-production par Duran dépend donc du coût global du film et du nombre d'entrées réalisées par ce film.

Les prestations seront effectuées jusqu'en juin 2012. Il est à noter :

- qu'il existe un différend entre les deux parties sur ce contrat de prestations ;
- qu'une procédure de référé a opposé les parties et que le client a été débouté de toutes ses demandes par ordonnance en date du 27 mai 2011.

Dans la mesure où le principe de continuité d'exploitation n'est plus retenu sur le projet, la méthode de l'avancement n'est plus applicable.

Tous les actifs et passifs sur le projet doivent être reconnus à leur valeur de réalisation, et le chiffre d'affaire facturé ne fait plus l'objet de « cut-off ».

Cet événement est survenu en mai 2011. Ainsi, la société DURAN a modifié son objectif et par mesure de prudence a souhaité comptabiliser dans ses comptes l'impact de cet arrêt de ce projet par la constatation de la dépréciation de son droit de Co-production pour 5 999 k€. Le client ne contestant pas le chiffre d'affaires qui lui a déjà été facturé au 31 décembre 2010 d'un montant de 5 672 k€.

L'impact dans les comptes de la société DURAN au 31 décembre 2010 est de - 328 k€ en exploitation

1.1.3. Evolution prévisible et perspective d'avenir du groupe

Le groupe entend poursuivre sans relâche la rationalisation de ses métiers sur ses différents sites d'exploitation en lien avec les sociétés du groupe QUINTA INDUSTRIES.

Il réaffirme sa présence et son expertise dans tous les métiers de la post production audiovisuelle Image et Son et dans la réalisation d'effets visuels et d'animation 3D.

1.1.4. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice 2010, le département Recherche & Développement a poursuivi ses objectifs : mise en œuvre de programmes de veille technologique, d'innovation, de développement d'outils internes et de solutions efficaces face aux besoins nouveaux et fluctuants de nos métiers, clients et projets (notamment en 2010 sur le projet long métrage d'animation 3D).

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 291 K€. Le montant activé en RD s'élève quant à lui à 380 K€.

1.1.5. Commentaires sur les comptes consolidés

1.1.5.1. Commentaires sur le compte de résultat Consolidé

Le chiffre d'affaires s'élève à 23.060 K€ contre 18.914 K€ en 2009 soit une progression de 21.92 %.

Les charges totales de personnel s'élèvent à 10.385 K€ contre 8.773 K€ l'exercice précédent soit une progression de 18.37 %.

Le résultat opérationnel ressort en perte à (6.704) K€ au 31 décembre 2010 contre une perte de (5.082) K€ l'exercice précédent.

Enfin, suite à l'impact du coût de l'endettement financier, des autres produits et charges financiers et de la charge d'impôt, le résultat de l'exercice ressort à (7.301) K€ contre (5.545) K€ l'exercice précédent.

1.1.5.2. Commentaires sur le bilan Consolidé

Le total du bilan s'élève à 21.312 K€ contre 27.045 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres s'élèvent à (28.485) K€ contre (21.164) K€ l'exercice précédent.

1.2. La Société DURAN

1.2.1. Situation et évolution de l'activité de la société Duran au cours de l'exercice

A l'issue de l'année 2010, le chiffre d'affaires de DURAN SA s'établit à 19.6 M€, contre 13.7 M€ en 2009, soit une augmentation de 43%.

L'activité *core-business* a évolué différemment suivant les secteurs :

- **Marché du tvfilm, post-production image et son (Issy les Moulineaux) :**
1.8 K€ en 2010 vs 1.6 K€ en 2009 (+14%).
Globalement en 2010, le volume horaire de la production de fictions TV 52' et 90' a connu une baisse de 15% (dont -32% pour le format 52' seul). La postproduction intégrée chez les producteurs a vu sa part augmenter en 2010 vs 2009 : situation de marché qui fragilise notre filière et s'ajoute à la diminution des volumes et valeurs.
Toutefois, la Société est parvenue à augmenter son activité sur ce secteur par un accroissement de sa part de marché.
- **Marché du cinéma Long-métrage : post-production IMAGE, chaines d'étalonnages numériques DUBOICOLOR (Boulogne) :**
4.0 K€ en 2010 vs 5.1 K€ en 2009 (-21%).
Malgré une reprise de la production des longs métrages (en volume, augmentation de 25% vs 2009), ce secteur connaît d'une part en 2010 une diminution des budgets moyens par film (5.7 M€ en 2010 vs 6.0 M€ en 2009 vs 6.5 M€ en 2008), et d'autre part un taux de délocalisation fort pour les projets à gros budgets qui bénéficient de mesures fiscales incitatives en Europe. Cette tendance est inquiétante pour les industries techniques françaises qui dès lors déploient une guerre tarifaire toujours accrue.
- **Studio DURAN DUBOI (effets visuels numériques, animation 2D/3D, Issy les Moulineaux) :** 12.7 K€ en 2010 vs 6.0 K€ en 2009 (+112%). L'exercice est marqué par l'impact de la fabrication du long métrage d'animation 3D sur l'ensemble des 12 mois. Il n'y a pas eu de prestation à l'export.

1.2.2. Evolution prévisible et perspective d'avenir de la société Duran

DURAN SA entend poursuivre sans relâche la rationalisation de ses métiers sur ses différents sites d'exploitation, en lien avec les sociétés du groupe QUINTA INDUSTRIES.

Elle réaffirme sa présence et son expertise dans tous les métiers de la post production audiovisuelle Image (fictions et longs métrages) et Son (fictions) et dans la réalisation d'effets visuels et d'animation 3D.

Elle entend déployer l'ensemble de ses forces et savoirs faire pour développer ses parts de marché dans un contexte de marché 2011 qui paraît moins atone qu'en 2010.

1.2.3. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

La situation de l'endettement de notre Société se présente comme suit :

Total des dettes au 31/12/2010

36 259 532 € contre 34 377 261 € l'exercice précédent dont :

2 551 168 € d'autres emprunts obligataires (comme au titre de l'exercice précédent)

1 140 352 € d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2 264 833 € au 31/12/2009)

8 517 592 € d'emprunts et dettes financières divers (5 566 224 € au 31/12/2009)

8 026 162 € de dettes fournisseurs et comptes rattachés (7 637 739 €)

11 122 403 € de dettes fiscales et sociales (8 311 461 € au 31/12/2009)

500 000 € de dettes sur immobilisations et comptes rattachés (2 500 000 € au 31/12/2009)

2 835 063 € d'autres dettes (2 258 920 € au 31/12/2009)

1 566 791 € de produits constatés d'avance (3 286 917 € au 31/12/2009)

1.2.4. Délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la répartition par date de facture du solde des dettes fournisseurs limitées aux factures reçues, ressort au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 à :

Au 31 décembre 2009 (en €) :

Type de fournisseur	Non Echu	< 30 jours date de facturation	30-60 jours date de facturation	60-90 jours date de facturation	+ 90 jours date de facturation	Total général
Fournisseurs groupe	408 751	116 316	1 337 955	290 854	1 737 265	3 891 141
Tiers externe	96 838	177 412	138 388	78 624	374 847	866 110
Fournisseurs RJ					952 111	952 111
Factures non parvenues et Effets à payer	1 928 378					1 928 378
Total général	2 433 967	293 728	1 476 343	369 478	3 064 223	7 637 739

Au 31 décembre 2010 (en €) :

Type de fournisseur	Non Echu	< 30 jours date de facturation	30-60 jours date de facturation	60-90 jours date de facturation	+ 90 jours date de facturation	Total général
Fournisseurs groupe	236 651	1 744 848	436 535	1 546 247	1 107 718	5 071 999
Tiers externe	164 135	756 215	70 054	203 746	934 379	2 128 529
Fournisseurs RJ					825 635	825 635
Total général	400 786	2 501 063	506 589	1 749 993	2 867 732	8 026 162

Les fournisseurs « RJ » font l'objet d'un paiement annuel en décembre selon le plan de continuation. L'échéance de décembre 2010 a été décalée en mars pour DUBOI et en juin pour DURAN.

Les Fournisseurs groupe concernent les sociétés du groupe DURAN et QUINTA INDUSTRIES.

Les Tiers externes à plus de 90 jours concernent principalement les propriétaires des locaux à Boulogne et Issy les Moulineaux.

1.2.5. Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

Cf. 1.1.2 des présentes.

1.2.6. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, aucune dépense n'a été comptabilisée en matière de recherche et de développement.

1.2.7. Examen des comptes annuels de la Société

Le total du chiffre d'affaires s'élève à 19.555.753 € contre 13.699.882 € au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 42,74%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 20.008.654 € contre 14.184.613 € au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 41,05%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5.648.685 € contre 4.498.246 € l'exercice précédent, soit une progression de 25,58 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 62 personnes contre 56 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 3.071.888 € contre 2.398.763 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 28,06 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 25.759.119 € contre 17.580.534 € au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 46,52 %.

Le résultat d'exploitation ressort à (5.750.465) € contre (3.395.922) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (155.914) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (5.906.379) € contre (3.575.035) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (291.658) €,
- d'un impôt sur les bénéfices de (290.281) €,

l'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par une perte de 5.907.757 € contre une perte de 3.913.635 € l'année précédente.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous exposons en complément des commentaires ci-dessus, des informations sur l'activité des filiales et des sociétés contrôlées. Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan. Il est à noter que la Société n'a pas pris de nouvelle participation au cours de l'exercice écoulé. Elle n'a pas cédé de participations.

2.1. Filiales

2.1.1. DUBOI

La société DUBOI est une société anonyme au capital de 914.694,10 euros dont le siège social est situé 221 bis boulevard Jean Jaurès à Boulogne Billancourt (92100) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 382 403 780.

L'objet social est l'étalonnage et le laboratoire numérique, ainsi que l'activité effets-spéciaux, pour le long-métrage cinéma.

La société DURAN détient une participation de 99,99 % dans cette société.

Il est rappelé que :

- le fonds de commerce de la société DUBOI, a été mis en location gérance au profit de la Société, à effet au 1^{er} juin 2007 ;
- le tribunal de commerce de Nanterre dans sa séance du 2 décembre 2003 a entériné le plan de redressement par voie de continuation d'une durée de dix ans. Par jugement en date du 4 mars 2009, le tribunal de commerce de Nanterre a décidé le réaménagement du plan.

Les chiffres ci-dessous reflètent la mise en location gérance du fonds de commerce de DUBOI chez DURAN depuis le 1^{er} juin 2007.

Comme l'exercice précédent, la société DUBOI n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours du dernier exercice.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 682.945 € contre 685.616 € au titre de l'exercice précédent.

Comme l'exercice précédent, le montant des traitements et salaires est nul au titre du dernier exercice, la Société n'ayant pas de salarié.

Comme l'exercice précédent, le montant des charges sociales est nul au titre du dernier exercice.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 469.948 € contre 538.230 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 212.997 € contre 147.386 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (7.657) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 205.340 € contre 192.658 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 75.499 €, l'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par un bénéfice de 280.839 € contre un bénéfice de 122.600 € l'année précédente.

La société DUBOI détient une participation (minoritaire) à hauteur de 13% dans le capital social de la société DUMAR VIDEO FILM (société non consolidée) dont le siège social est situé 2 rue Kenya à Tunis (1002) en Tunisie.

L'objet social de la société DUMAR VIDEO FILM est la production et post-production de courts et longs métrages.

L'exercice clos le 31 décembre 2010 s'est traduit par un bénéfice de 13 K€.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 457 K€.

La société DUBOI ne participe à aucune décision de gestion dans cette société et n'a aucune influence sur sa gestion.

2.1.2. VALENTINE PRODUCTIONS

VALENTINE PRODUCTIONS est une société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est situé 35 rue Gabriel Péri à Issy Les Moulineaux (92130) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 410 505 598.

L'objet social est la production de courts et longs-métrages. Elle porte les droits patrimoniaux des réalisations en animation 2D et 3D de DURAN.

La société DURAN détient 990 parts sociales sur les 1.000 parts composant le capital, soit une participation de 99 % dans cette société.

La société VALENTINE PRODUCTIONS n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 8.436 € contre 12.352 € au titre de l'exercice précédent.

La société n'emploie pas de salariés.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 10.990 € contre 18.097 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (2.554) € contre (5.745) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (3.238) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (5.792) € contre (8.560) € pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par une perte de 5.792 € contre une perte de 8.560 € l'année précédente.

2.1.3. ACOUSTI STUDIOS

ACOUSTI STUDIOS est une société à responsabilité limitée au capital de 73.535 euros, divisé en 2.101 parts sociales de 35 euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé 54 rue de Seine à Paris (75006), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 324 551 894

ACOUSTI STUDIOS a pour objet social la location d'appareils électroniques et musicaux, l'édition et la production musicale sous toutes ses formes et toutes prestations ayant trait directement ou indirectement aux arts graphiques et publicitaires, sonores ou écrits.

La société DURAN détient 100% du capital de cette société.

Le chiffre d'affaires s'élève à 286.622 € contre 343.936 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 16,67%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 320.596 € contre 355.961 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 154.817 € contre 156.257 € l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 71.056 € contre 68.690 € l'exercice précédent, soit une augmentation de 3,44 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 495.134 € contre 505.701 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (174.538) € contre (149.740) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (1.947) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (176.485) € contre (150.391) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 4.767 €, l'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par une perte de 171.719 € contre une perte de 145.891 € l'année précédente.

2.1.4. LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE

La société LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE est une société anonyme au capital de 686.020,58 euros dont le siège social est situé 7 quai Gabriel Péri à Joinville Le Pont (94340) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 338 090 590.

L'objet social est le montage image/son, l'enregistrement, le mixage son pour le cinéma.

La société DURAN détient une participation de 99,99 % dans cette société.

Le chiffre d'affaires s'élève à 5.000.959 € contre 6.140.358 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 18,56 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5.358.238 € contre 6.290.680 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.090.926 € contre 1.129.960 € l'exercice précédent, soit une diminution de 3,46 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 22 personnes contre 25 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 470.848 € contre 489.468 € l'exercice précédent, soit une diminution de 3,81 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 6.953.316 € contre 7.123.715 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 2,40 %.

Le résultat d'exploitation ressort à (1.595.078) € contre (833.035) € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (64.402) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (1.659.480) € contre (957.999) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 492.762 €, l'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par une perte de 1.166.718 € contre une perte de 941.748 € l'année précédente.

La société LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE détient des titres de participation dans la société SARL CTVA CLUB DE L'ÉTOILE (participation minoritaire, société non consolidée).

La société LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE détient une participation de 9,87 % dans cette société.

La société SARL CTVA CLUB DE L'ÉTOILE, ayant siège social au 14 rue Troyon à Paris (75017) Paris, est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 327 957 312.

Son objet social est la projection de films cinématographiques.

L'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par un bénéfice de 8.517 € contre un bénéfice de 9.882 € l'année précédente.

Le chiffre d'affaires s'élève à 708.156 euros contre 749.149 euros l'exercice précédent.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 260.815 euros contre 256.626 euros l'exercice précédent.

Le groupe ne participe à aucune décision de gestion dans cette société et n'a aucune influence sur sa gestion.

2.2. Participations

La société DURAN détient des participations minoritaires dans les sociétés suivantes :

- DUMAR VIDEO FILM (société non consolidée)

Siège social : 2 rue Kenya à Tunis (1002) en Tunisie.

Objet social : production et post-production de courts et longs métrages.

L'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par un bénéfice de 13 K€.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 457 K€ au 31 décembre 2010.

Le groupe ne participe à aucune décision de gestion dans cette société et n'a aucune influence sur sa gestion.

La société DURAN détient une participation de 26 % dans cette société.

- SNC RECAMIER (société non consolidée)

La société DURAN détient une participation de 10 % dans cette société.

Siège social : 31 rue Bonaparte à Paris (75006).

Objet social : gestion immobilière.

Elle est propriétaire de l'immeuble sise au 35 rue Gabriel Péri à Issy-les-Moulineaux.

L'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par un bénéfice de 536 k€ pas d'information reçue au 31 décembre 2010.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 4.135 k€.

Le groupe ne participe à aucune décision de gestion dans cette société et n'a aucune influence sur sa gestion.

Ces sociétés n'ont pas été mises en équivalence. Leur résultat est non-significatif pour le groupe qui n'a pas d'influence de quelque ordre que ce soit dans leur fonctionnement.

3. CAPITAL SOCIAL

A ce jour, le capital social s'élève à 13.847.913,18 €, divisé en 2.843.514 actions sans valeur nominale exprimée toutes de même catégorie et intégralement libérées (Cf. 3.2).

3.1. Structure du capital

3.1.1. Evolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	Au 31/12/2008		Au 31/12/2009		Au 31/12/2010	
	Nb de titres	% du capital	Nb de titres	% du capital	Nb de titres	% du capital
M. Denis HALARD	87 068	3,08%	-	-%	-	-%
M. J-Christophe	32 376	1,15%	-	-%	-	-%

COMAR QUINTA COMMUNICATIONS	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
QUINTA INDUSTRIES	1 644 736	58,26%	2 804 689	98,63%	2 804 689	98,63%
Autres nominatifs	460	0,02%				%
Obligations converties	395 811	14,02%	-	-%	-	-%
Public	661 186	23,42%	38 824	1,37%	38 824	1,37%
Auto-détenues	1 401	0,05%	-	-%	-	-%
	2 823 038	100,00%	2 843 514	100,00%	2 843 514	100,00%

A ce jour, à la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 2,5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Il n'existe aucune participation croisée ni d'action d'autocontrôle.

3.1.2. Actionnariat des dirigeants de DURAN

A la connaissance de DURAN et au 15 juin 2011, les personnes physiques membres de son conseil d'administration possédaient ensemble un nombre non significatif d'actions de la société.

Les membres du conseil possèdent 1 action chacun soit un total de 3 actions détenues.

3.2. Capital potentiel

Il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital de la Société.

3.2.1. Capital autorisé non émis

Néant

3.2.2. Titres non représentatifs du capital

Dans le cadre de l'opération de coup d'accordéon décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009, les 35.601 obligations convertibles en actions de la Société (ci-après « OCA ») figurant dans le contrat d'émission en date du 27 octobre 1997 et modifié le 27 octobre 2003, les titulaires des OCA pouvaient librement opter, conformément aux stipulations du contrat d'émission des OCA, pour la conversion de leurs OCA préalablement à la mise en œuvre de l'opération de réduction de capital précitée.

Il n'a été procédé à aucune conversion d'OCA.

Cette absence de conversion des OCA préalablement au lancement des opérations a conduit à la transformation de ces titres en obligations simples (non convertibles) jusqu'au terme de l'emprunt obligataire (décembre 2013).

Nous vous rappelons que les obligations sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext.

3.2.3. Pactes d'actionnaires/conventions d'actionnaires

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires ni aucune convention d'actionnaires.

3.2.4. Nantissement

Il n'existe aucun nantissement au nominatif pur d'actions DURAN à ce jour.

4. **INDICATIONS SUR L'EVOLUTION DES COURS ET LE MARCHE DE L'ACTION**

4.1. Convention de tenue de marché

Aucune convention de tenue de marché n'est conclue à ce jour.

4.2. Renseignements sur le marché des titres de DURAN

Les actions de DURAN ont été admises pour la première fois au Marché Eurolist d'Euronext Paris de la Bourse de Paris le 22 mai 1997. Le premier cours coté était 28,96 euros (190 FRF). Il n'existe pas d'autre place de cotation.

4.3. Evolution du cours de bourse et volumes de transactions sur les titres DURAN :

Duran : suspension de cotation le 12 mai 2011 des actions et obligations de DURAN sur le marché Euronext Paris.

La reprise de la cotation a eu lieu en date du 12 août 2011.

5. **OPERATIONS DE LA SOCIETE SUR SES PROPRES TITRES**

Au 31 décembre 2010, la Société ne détenait aucune action propre à son actif circulant.

6. **RESSOURCES HUMAINES ET CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES**

L'activité du groupe n'entraîne pas de conséquence environnementale significative.

6.1. Emploi

Les effectifs salariés dans les principales sociétés du groupe au 31 décembre 2010 étaient les suivants

<i>Effectif</i>	Nombre de salariés
DURAN	62

DUBOI	0
VALENTINE PRODUCTION	0
ACOUSTI STUDIOS	3
LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE	22
<i>Total incluant toutes les sociétés du groupe</i>	<i>84</i>

Représentation du personnel

En décembre 2009 a été voté le renouvellement des membres de la « DUP », délégation unique de personnel.

Rémunérations et intéressement

Le montant global des rémunérations fixes brutes versées en 2010 est de 5405 K€ sur l'ensemble des sociétés du groupe. Il n'y a pas eu de versement suite à un accord d'intéressement au sein du groupe.

6.2. Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société ne détenaient pas au 31 décembre 2010, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de votre Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds commun de placement d'entreprise ou étant frappées d'incessibilité.

7. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE DURAN ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

7.1. Présentation des comptes annuels de la société DURAN

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Ces méthodes de présentation et d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à celle de l'exercice précédent.

7.1.1. Le compte de résultat

Les chiffres significatifs sont les suivants :

<i>COMPTE DE RESULTAT</i>	2010	2009
---------------------------	------	------

Chiffre d'affaires net	19.556 K €	13.699 K €
Résultat d'exploitation	(5.750) K €	(3.395) K €
Résultat financier	(156) K €	(179) K €
Résultat exceptionnel	(292) K €	(339) K €
Résultat net	(5.908) K €	(3.914) K €

7.1.2. Le bilan

7.1.2.1. Evolution de l'actif

ACTIF IMMOBILISE (EN K€)	31.12.2010	31.12.2009
Immobilisations incorporelles nettes	301	4.732
Immobilisations corporelles nettes	2.847	2.650
Immobilisations financières		
<i>dont titres de participations</i>	130	133
<i>dont créances rattachées à des participations</i>	-	-
<i>dont autres immo. financières</i>	8	6
TOTAL	3.286	7.521

ACTIF CIRCULANT (EN K€)	31.12.2010	31.12.2009
Stocks	25	95
Créances clients et comptes rattachés	6.071	7.171
Autres créances	3.630	2.553
Valeurs mobilières de placement	2	2
Disponibilités	1	39
Charges constatées d'avance	620	474
Primes de remboursement des obligations	62	83
TOTAL	10.411	10.417

7.1.2.2. Evolution du passif

PASSIF (en K€)	31.12.2010	31.12.2009
----------------	------------	------------

CAPITAUX PROPRES		
- <i>Capital social ou individuel</i>	13.848	13.848
- <i>Primes d'émission, de fusion</i>	0	21.215
- <i>Réserve légale</i>	22	22
- <i>Réserves statutaires</i>	0	417
- <i>Réserves réglementées</i>	0	52
- <i>Report à nouveau</i>	-30.914	-48.685
- <i>Résultat de l'exercice</i>	-5.908	-3.914
- <i>Subventions d'investissement</i>		
TOTAL	-22.952	-17.044
PROVISIONS		
- <i>Provisions pour risques</i>	310	555
- <i>Provisions pour charges</i>	79	50
TOTAL	389	605
DETTES		
- <i>Autres emprunts obligataire</i>	2.551	2.551
- <i>Dettes auprès des établissements de crédit</i>	1.140	2.265
- <i>Dettes financières</i>	8.518	5.566
- <i>Dettes fournisseurs</i>	8.026	7.638
- <i>Dettes fiscales et sociales</i>	11.122	8.311
- <i>Dettes sur immo. et comptes rattachés</i>	500	2.500
- <i>Autres dettes</i>	2.835	2.259
- <i>Produits constatés d'avance</i>	1.567	3.287
TOTAL	36.259	34.377
TOTAL GENERAL	13.697	17.938

7.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 5.907.757 euros que nous vous proposons de bien vouloir affecter au compte « Report à nouveau » qui resterait débiteur pour un montant de 36.821.975 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à (22.951.936) euros.

7.3. Tableaux des résultats

Au présent rapport, sont annexés, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, les tableaux faisant apparaître les résultats de la Société et du groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices.

7.4. Observations du comité d'entreprise

En application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail, le comité d'entreprise n'a pas formulé d'observations sur la situation économique et sociale de la Société.

7.5. Acquisition par la Société de ses propres actions

Au cours de l'exercice, la Société n'a acquis aucune de ses propres actions (cf. point 5).

7.6. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été procédé à de distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents. Compte tenu des résultats de l'entreprise, il n'est pas prévu à ce jour de distribution de dividendes dans les trois prochains exercices.

7.7. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code

7.8. Création de valeur actionnariale

Compte tenu des résultats de la société, il n'y a pas lieu de procéder à la valorisation de la création de valeur actionnariale.

7.9. Point sur endettement

Duran n'a aucun financement via des emprunts bancaires étant donné le plan de continuation.

8. LES COMPTES CONSOLIDES

8.1. Le compte de résultat consolidé

<i>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</i>	2010	2009
Chiffre d'affaires net	23.060 K€	18.914 K€
Résultat opérationnel	- 6.704 K€	- 5 082 K€
Coût de l'endettement financier net	- 553 K€	- 551 K€
Résultat net	- 7.301 K€	- 5 545 K€

8.2. Le bilan consolidé

Les chiffres significatifs sont les suivants :

<i>BILAN CONSOLIDE ACTIF</i>	2010	2009
Actifs non courants	7.004 K€	11.592 K€
Actifs courants	14.307 K€	15.454 K€
TOTAL ACTIF	21.312 K€	27.045 K€

<i>BILAN CONSOLIDE PASSIF</i>	2010	2009
Capitaux propres	- 28.485 K€	- 21.164 K€
Passifs non courants	7.397 K€	8.060 K€
Passifs courants	42.400 K€	40.149 K€
TOTAL CP ET PASSIF	21.312 K€	27.045 K€

8.3. Proposition d'approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

9. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L. 225-38, L. 225-39 ET L. 225-42 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons que des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice écoulé par la Société mais qu'elles n'ont pu être autorisées préalablement par le conseil d'administration en raison notamment de la communauté d'intérêt de l'ensemble des administrateurs (conseil d'administration du 30 juin 2010).

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce, les conventions devront faire l'objet d'une ratification par l'assemblée générale afin de permettre à cette dernière de les approuver sur rapport des commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ont été dûment informés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Nous vous précisons que les conventions antérieures se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

En outre, nous vous rappelons que des conventions réglementées, visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce, qui ont été conclues ou exécutées au cours des exercices clos les 31 décembre 2006, 2007, 2008 et 2009 n'ont ni pu être autorisées préalablement par le conseil d'administration en raison notamment de la communauté d'intérêt de l'ensemble des administrateurs ni pu être ratifiées par les différentes assemblées générales d'approbation des comptes pour défaut de quorum.

En conséquence, nous vous proposons de statuer à nouveau sur les résolutions relatives à la ratification de ces conventions.

Nous vous précisons que le conseil d'administration de la Société a d'ores et déjà décidé de convoquer une seconde assemblée générale à tenir à l'issue de l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2011 afin de statuer, le cas échéant, sur les résolutions 5 à 9 relatives aux conventions réglementées qui sont soumises à votre approbation. En effet, ces résolutions ne pourront en principe être adoptées lors de la première assemblée générale pour défaut de quorum en raison de la répartition du capital social.

Nous vous rappelons que sur deuxième convocation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-98 alinéa 2 du Code de commerce, aucun quorum n'est requis.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 225-39 dudit Code, la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales au cours du dernier exercice social a été communiquée aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes à l'exception de celles qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties.

10. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat n'arrive à expiration.

La société QUINTA INDUSTRIES, administrateur de la Société a procédé, le 8 mars 2010, au changement de son représentant permanent au conseil d'administration.

Désormais, QUINTA INDUSTRIES est représentée au conseil d'administration par Monsieur Denis Brami en remplacement de Monsieur Olivier Chiavassa.

Le conseil d'administration est composé de trois membres, à savoir :

- Monsieur Jean-Robert Gibard, président directeur général, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- la société Quinta Industries, représentée par Monsieur Denis Brami, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- la société Quinta Communications, représentée par Monsieur Farid Djouhri, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les mandats des sociétés KPMG SA et Ernst & Young, co-commissaires aux comptes titulaires arriveront à expiration à l'issue respectivement des assemblées générales appelées à statuer sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014.

Les mandats de Monsieur Frédéric Quelin et de la société Auditex, co-commissaires aux comptes suppléants arriveront à expiration à l'issue respectivement des assemblées générales appelées à statuer sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014.

10.1. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons, ci-après, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

Liste des mandats 2010	Entités
<u>M. Farid DJOUHRI</u>	
Président Directeur Général et administrateur	DUBOI
Président du Conseil d'Administration et administrateur	LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE
Directeur Général délégué	QUINTA COMMUNICATIONS
Président du Conseil d'Administration et administrateur	QUINTA INDUSTRIES
Gérant	ACOUSTI STUDIOS
Administrateur	EUROPA NETWORKS SPA (SOCIETE DE DROIT ETRANGER)
Représentant de Quinta Communications, administrateur	DURAN
<u>M. Jean-Robert GIBARD</u>	
Président Directeur Général	DURAN
Représentant de Quinta Industries, administrateur	DUBOI
Représentant de Duran, administrateur	LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE
Gérant	VALENTINE PRODUCTIONS
Directeur Général	QUINTA INDUSTRIES
Président	LTC – LABORATOIRE DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION
Président	SCANLAB
Président	SOCIETE INDUSTRIELLE DE SONORISATION - SIS
Représentant de Duran, administrateur	PM FILMS
<u>M Denis BRAMI</u>	
Représentant de Quinta Communications, administrateur	LES AUDITORIUMS DE JOINVILLE
Représentant de Quinta Industries, administrateur	DURAN
Représentant de Quinta Communications, administrateur	DUBOI
Salarié	QUINTA INDUSTRIES

10.2. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 1^{er} du Code de commerce, nous vous précisons, ci-après, la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la Société, par les sociétés contrôlées par cette dernière et les sociétés contrôlant la société DURAN, à chacun des mandataires sociaux. Elle s'est élevée à 817 K€ au cours de l'exercice 2010 :

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi.

10.2.1. Salaires bruts perçus par les dirigeants du groupe en 2010 en K€

Nom	Mandat ou salaire forfaitaire	AEN Voiture	AEN Chômage	AEN Prévoyance	AEN Logement	13ème mois	Brut
GIBARD JR	324 000	2 468	11 160			27 000	<u>364 628</u>
DJOUHRI F (Quinta Indust)	90 000	8 999				7 500	<u>106 499</u>
DJOUHRI F (ADJ)	60 000						<u>60 000</u>
CHIAVASSA O Du 1/1/10 au 11/6/10	317 718	3 109		1 379		8 137	<u>330 343</u>
BRAMI D.	133 200	6 218			12 024	11 100	<u>163 542</u>

Les salaires versés sont intégralement fixes.
Aucune variable dans le calcul des salaires.

10.3. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration et à la modification des statuts de la société

La Société est administrée par un conseil d'administration depuis sa création, composé de trois membres au moins et de huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

La durée des fonctions

des administrateurs est de quatre années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingts ans, sa nomination a pour effet de porter à plus de la moitié des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du conseil est présidée par le vice-président le plus âgé. A défaut, le conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présent, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

11. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE

En application des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs n'a été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société au cours de l'exercice dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et 2 du Code de commerce.

12. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 DU CODE DE COMMERCE ET DES ARTICLES L. 225-197 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société n'a été attribuée aux salariés ou aux mandataires sociaux de cette dernière. De même, aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de cette dernière.

13. DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE DECIDER UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-129-6 ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 alinéa 2 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, il est proposé à l'assemblée générale :

- de déléguer au conseil d'administration la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de déléguer au conseil d'administration la compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, l'augmentation du capital social de la société par émissions d'actions nouvelles réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise à mettre en place par la société et régi par les dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de décider que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation, ne pourrait excéder un montant maximum de cinq mille (5 000) euros ;
- de décider que le prix de souscription des actions nouvelles de la Société qui seraient émises par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation devrait être déterminé conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ; et
- de fixer à vingt-six (26) mois à compter de la date de la prochaine assemblée générale la durée de la présente délégation.

L'assemblée générale prendrait acte que la présente délégation entraînerait renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions nouvelles de la Société dont l'émission serait décidée par le conseil d'administration et ce, au profit des bénéficiaires susvisés et notamment du fonds commun de placement par l'intermédiaire duquel lesdits bénéficiaires pourraient souscrire les actions nouvelles de la Société qui leur seraient réservées.

Il vous est proposé de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les conditions fixées par la loi et celles décrites ci-avant, à l'effet notamment :

- d'arrêter la liste des sociétés ou groupements concernés par la présente délégation, à savoir, en plus de la Société, la liste des sociétés ou groupements français liés à la Société ou qui lui seraient liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 233-16 précité du Code de commerce ;
- de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires susvisés des actions nouvelles de la Société qui seraient émises ;
- d'arrêter les conditions et les modalités de l'émission des actions ;
- de définir le montant des émissions, le prix de souscription des actions, les dates et les délais, les conditions et les modalités de souscription, de libération et de délivrance des actions émises ;
- d'arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions porteraient jouissance ;
- de réduire, le cas échéant, le montant de l'augmentation du capital social de la Société au montant des souscriptions effectivement reçues ;
- de constater la réalisation définitive de toute augmentation du capital social de la Société qui résulterait de la souscription par les bénéficiaires susvisés des actions nouvelles émises par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation ;
- d'imputer les frais, droits et honoraires qui seraient occasionnés par toute augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée sur le montant de la prime d'émission y afférente et prélever, le cas échéant, sur ledit montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital de la Société après chaque augmentation de capital ; et,
- d'accomplir ou faire accomplir tous les actes et toutes les formalités permettant la parfaite et définitive réalisation de toute augmentation du capital social de la Société qui résultera de la présente délégation ou qui en seraient la suite ou la conséquence, et de procéder ou de faire procéder aux modifications statutaires corrélatives et, plus généralement, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires dans le cadre du fonctionnement du plan d'épargne entreprise ou utiles ou nécessaires aux souscriptions, délivrances, jouissance, des actions nouvelles de la Société qui seraient émises et créées en vertu de la présente délégation.

14. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration au cours de sa séance du 3 mars 2009 a décidé que les recommandations de l'AFEP et du MEDEF constituent le code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfèrera volontairement pour l'élaboration du

rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce (rapport sur le contrôle interne, joint au présent rapport).

15. GESTION DES RISQUES

15.1. Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La méthode de provisionnement des litiges retenue consiste à appréhender la sortie probable de trésorerie compte tenu de l'estimation et de la connaissance des dossiers par la Direction et nos avocats..

15.2. Risques industriels et environnementaux

La politique de DURAN en matière de l'Hygiène Sécurité Environnement est impulsée par la Direction Générale.

La Direction Environnement et Sécurité du Groupe a charge la mission de concourir à la définition des orientations, objectifs et de définir les moyens pour y arriver.

DURAN, entreprise citoyenne et responsable, au travers de sa stratégie globale s'engage à identifier, à évaluer et à trouver des solutions pour réduire ses impacts environnementaux.

Périodiquement des améliorations sont amenées dans ce domaine.

Des indicateurs sont mis en place pour mesurer l'efficacité des solutions réalisées.

15.3. Enjeux Environnement

- Réduction des émissions des quantités de déchets,
- Mise en place du tri de déchets dangereux : piles, déchets d'équipements électriques et électroniques, encres et toners,
- Réduction des émissions de matières polluantes par une suppression progressive des utilisations de matières fossiles pour le chauffage par l'installation d'équipement à énergie renouvelable,
- Réduction des déplacements en voiture par la mise en place de solutions alternatives (vision conférence, etc.),
- Des actions sont menées dans le cadre de la diminution des consommations d'énergie.

15.4. Enjeux Santé et Prévention

Duran s'engage à améliorer les conditions de travail et l'hygiène de ses salariés et partenaires.

Duran s'assure du respect de la conformité réglementaire et prend les mesures nécessaires pour y tendre.

En 2009, l'organisation a été principalement axée sur les mesures d'urgence.

En 2010, des actions de responsabilisation des collaborateurs et de promotion des valeurs santé visant à réduire les accidents et maladies professionnelles ont été mises en œuvre.

15.5. Risques clients

Le Groupe n'a pas de risque de dépendance vis-à-vis de ses clients. Il y a une très forte fidélité des clients même si la récurrence n'est pas formalisée contractuellement.

Sur l'exercice 2010, les 5 premiers clients représentent environ 62 % du CA.

Le recours à une assurance crédit permet de minimiser les risques encourus de non règlement. En effet il est impératif pour la société d'obtenir un certain nombre de garanties afin que la société d'affacturage prenne en compte les factures concernées. Il reste un risque potentiel pour certains clients qui ne peuvent pas être au « factor » du fait de leur activité et dont le règlement n'est pas couvert, hormis en ayant recours au CNC et en bénéficiant d'une priorité de règlement par l'avance sur recette.

15.6. Risques fournisseurs

Les risques fournisseurs sont limités puisque les fournisseurs de consommables (classe 60) sont variés et que le Groupe développe en partie ses propres outils (cf. risque technologique). De plus, étant une société de prestations de services, les principaux fournisseurs sont les bailleurs (classe 61) et les prestataires externes (classe 62). Il n'est pas significatif d'exprimer en pourcentage des achats (classe 60 à 62) l'importance du premier fournisseur.

15.7. Risques humains

La réussite du groupe Duran dépend, certes, du maintien à leur poste de ses personnels techniques, commerciaux et de ses dirigeants clés. Compte tenu des difficultés économiques dans le secteur, le groupe a opté pour la conservation d'un noyau très compétent reposant sur des salariés permanents et un recours aux intermittents pour compléter les équipes en fonction des contrats signés afin de minimiser les risques liés à un niveau d'activité variable.

15.8. Risques de marché (taux, change, actions)

15.8.1. Taux

La majeure partie des concours bancaires (escompte, cession de créances « Dailly ») et des autres emprunts auprès des établissements de crédit est à taux variable sur le EONIA ou le taux de base bancaire. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre une évolution défavorable des taux d'intérêts. L'exposition du groupe à une évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

15.8.2. Change

Le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre le risque de change car la totalité de son chiffre d'affaires 2010 est facturé en euros.

15.8.3. Actions

Le groupe n'a pas constitué de portefeuille d'actions en dehors des prises de participation dans les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation.

15.9. Risques technologiques, sous-traitance

Le Groupe Duran a développé sa propre technologie tant dans ses activités traditionnelles (logiciel d'effets spéciaux, logiciel de Gestion de Production à Haut Débit) que dans ses nouvelles activités de cinéma d'animation 3D. Le savoir-faire de ses produits et services ne dépend donc d'aucune source externe. Le logiciel Dutruc a fait l'objet d'un dépôt de marque (copyright).

15.10. Risques de liquidité

Le groupe est exposé à un risque de liquidité dans l'immédiat compte-tenu du fait qu'il a perdu l'ensemble de ses lignes bancaires.

16. COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont annexés au présent rapport.

17. COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont annexés au présent rapport.

18. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 est annexé au présent rapport.

19. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 est annexé au présent rapport.

20. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2-1 du Code monétaire et financier, l'attestation du président directeur général de la Société relative au présent rapport est annexée aux présentes.

Votre conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote à l'exception de celle relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés qu'il ne juge pas opportune.

Il remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités du groupe.

Le conseil d'administration

Annexe 1

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Issy les Moulineaux

Le

Jean-Robert Gibard
Président directeur général

Annexe 2

Tableau des résultats des 5 derniers exercices

<i>Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices</i>						
<i>en euros</i>						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
Capital en fin d'exercice						
Capital social	4 296 305	4 296 305	4 296 305	4 296 305	13 847 913	13 847 913
Nombre d'actions	2 823 038	2 823 038	2 823 038	2 823 038	2 843 514	2 843 514
Nombre d'actions futures à créer						
par conversion d'obligations	35 601	0	0	0	0	
par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0	
	2 858 639	2 823 038	2 823 038	2 823 038	2 843 514	2 843 514
Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'affaires HT	8 321 039	6 608 359	12 052 518	15 349 507	13 699 882	19 755 553
Résultats avant IS et dotations	-812 865	687	-8 316 016	323	-3 383 775	843 037
Impôts sur les sociétés	18 750	15 000	-12 204	0	0	0
Résultat net	-2 602 743	-5 643 248	-10 606 851	-5 542 529	-3 913 635	-5 907 757
Résultat distribué	0	0	0	0	0	0
Résultat par action						
Résultat après IS avant dotations	-0,29	-1,16	-2,94	-1,65	-1,19	0,30
Résultat net	-0,92	-2,00	-3,76	-1,96	-1,38	-2,08
Dividende distribué	0	0	0	0	0	0
Personnel						
Effectif moyen	119	93	142	150	110	132
Masse salariale	4 179 711	3 466 294	5 894 969	5 138 058	4 498 246	5 648 685
Charges sociales	2 031 582	1 683 709	2 854 746	2 631 581	2 398 763	3 071 888

Annexe 3

Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Annexe 4

Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010